

VI.

Valérie Lefebvre-Haussmann,
secrétaire générale de la fédération CGT des personnels des banques et des assurances

Banques, des emplois toujours menacés, des solutions proposées

Le point de vue de la CGT sur les suppressions d'emplois dans les banques.

En 2019, la France affichait le produit net bancaire le plus élevé d'Europe (source BCE). Le total du bilan du secteur bancaire représentait environ 3,5 fois le PIB (source Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

En 2020, la crise Covid n'a eu que peu d'impact sur les résultats du secteur. Toutefois, tous les groupes bancaires ont provisionné de façon importante suite à l'octroi des PGE (prêts garantis par l'État) et à une reprise économique incertaine. Il n'y a pas eu d'impact négatif pour la rentabilité des banques, si ce n'est sur le versement des dividendes « bloqués » par la BCE.

Et pourtant les banques amplifient ces dernières années leurs restructurations. Fermetures d'agences et de services, suppression de distributeurs automatiques, conditions de travail dégradées et baisse des emplois en sont les conséquences. Les premiers clients touchés par ces restructurations sont ceux résidant en zone rurale, les personnes en situation de fragilité financière qui perdent le lien physique avec leur conseiller.e.

Certains établissements annoncent la couleur :

- La Société Générale, dans ses 13 derniers plans de départs négociés, a fermé des centres administratifs, réduit les effectifs dans sa banque de financement et ses services titres, « regroupé » des agences, fusionne ses 2 réseaux Société Générale et Crédit du Nord.

- HSBC qui se sépare de sa banque de détail pour la céder à un fonds d'investissement américain *via* son groupe My Money Group.

- ING qui souhaite se séparer de sa banque de détail en France.

- Western Union qui se sépare de ses agences en France... D'autres ferment des agences sans trop de publicité, grâce à des plans de départs négociés ou à des licenciements pour inaptitude, invalidité ou insuffisance professionnelle.

Quant à la banque de financement, les stratégies libérales conduisent les directions à réduire la voilure, et entraînent des délocalisations d'une partie de leur activité à l'étranger. Dans le même temps, les établissements bancaires ont bénéficié largement des aides de l'État : CICE, pacte de responsabilité, crédit d'impôt recherche et autres exonérations, voire des primes dans le cadre des plans de relance régionaux.

Les chambres patronales mettent en avant plusieurs arguments pour justifier ces grandes manœuvres. Tout d'abord la baisse de rentabilité de la banque de détail eu égard à la désaffectation de la clientèle dans les agences et bien sûr la faute aux taux bas, sans omettre la réglementation que nos

directions estiment de plus en plus contraignantes. C'est oublier un peu vite que ces réglementations sont étroitement liées à la crise des *subprimes* de 2008. Elles rappellent régulièrement que la France a le plus grand réseau d'agences d'Europe, sans tenir compte de la densité de la population, qui n'est pas la même que dans les autres pays d'Europe comme le rappelle la BCE.

Mais dans tout cela, où se trouve l'intérêt général ? Que devient le cœur de métier de collecteur/prêteur même s'il garde une place prépondérante dans l'activité ? Est-ce que le recul constant est inéluctable au regard de ces éléments ? Est-ce qu'il est dû au développement des nouvelles technologies ?

Des solutions existent pour partager le travail afin de répondre aux attentes des usagers des banques. Car rappelons-le nos secteurs sont incontournables.

Pour les particuliers qui doivent obligatoirement pouvoir bénéficier d'un compte bancaire pour percevoir leur salaire mais aussi pour contracter un crédit. Pour les professionnels d'autre part, dans leur rôle de financement de l'économie réelle.

Ces solutions, nous les portons au quotidien :

- Mise en place d'une réduction réelle du temps de travail qui permettrait la création d'emplois.

- Mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle des emplois et de plans de formation ambitieux pour permettre aux salariés. es de nos secteurs de pouvoir changer de métier au sein de la banque.

- Un contrôle des aides de l'État fléchées sur les emplois et le développement de services à la clientèle.

- Une nouvelle loi bancaire pour une réelle séparation de la banque de détail et de la banque de financement afin de ne pas faire payer aux uns les pertes des autres (pour rappel, la loi de 2013 impose la séparation des activités spéculatives que la banque réalise sur les marchés financiers pour son propre profit). Mais aussi pour une socialisation des grandes banques.

- Création d'un pôle public bancaire et financier.

Bien évidemment, ces revendications ambitieuses ne seront réalisables qu'à la condition d'une volonté politique forte qui ne pourra aboutir que par le développement d'un rapport de forces d'ampleur.

Pour la CGT, la réponse est NON. Rien n'est inéluctable.

Montreuil, juillet 2021.